



RAPPORT - PARTIE 3
Profil des familles en IEF 2020-21
Portrait spécifique :
« Familles peu ou pas diplômées »

Version mise à jour au 28 Avril 2022

*Sondage réalisé par le collectif FÉLICIA
entre le 13 et 30 novembre 2020
auprès des foyers ayant des enfants déclarés en IEF
sur l'année 2020-2021 et hors CNED réglementé.*

Avec le soutien des associations



Introduction

Contexte et motivations

Depuis le 2 octobre et l'annonce du président de "sa décision" de restreindre l'Instruction En Famille (IEF), une multitude d'amalgames ont été relayés sur l'IEF, sur les familles et sur les enfants qui usent du libre choix d'instruction. Dans toute la France, **ces familles, dont les enfants sont contrôlés avec succès et intégrés dans la société, se sont mobilisées pour démentir ces faux propos en faisant connaître leur mode de vie respectueux des valeurs républicaines.**

Au moment du lancement du sondage, ni familles, ni associations, ni journalistes, ni parlementaires, etc., ne parvenaient à obtenir de **chiffre du Gouvernement** sur ses accusations de radicalisation des enfants en instruction en famille. Au contraire, les informations officielles relevaient que : « *Les cas d'enfants exposés à un risque de radicalisation et repérés à l'occasion du contrôle de l'instruction au domicile familial sont exceptionnels.* » et que **les contrôles étaient en grande majorité positifs**, d'après les rapports officiels du gouvernement lui-même¹.

Cependant, l'instruction en famille ne représentant que 0,5% des enfants soumis à l'instruction obligatoire, peu d'études² sont menées autour de ce mode de vie qui reste malheureusement méconnu en France.

Un questionnaire a donc été transmis aux familles avec le soutien des associations qui défendent l'IEF entre le 13 et le 30 novembre afin de faire ressortir un portrait réaliste des familles qui ont déclaré l'instruction en famille à la rentrée 2020-2021.

Pour relever plus précisément et de manière pertinente les motivations des parents, le collectif FÉLICIA a réalisé son sondage **en collaboration avec la chercheuse Christine Brabant, Ph. D., de l'Université de Montréal**, spécialiste de l'instruction en famille.

L'intention de ce sondage est de réaliser un portrait de ces familles et de ces enfants afin de mettre en lumière la réalité inhérente à ce choix d'instruction en France.

FÉLICIA, qui sommes-nous ?

FÉLICIA est un collectif qui tend à devenir une association loi 1901. Elle a pour objet de **défendre, de garantir et de promouvoir le droit à la liberté d'instruction**. Elle a pour vocation de fédérer les associations et les familles qui, par leurs actions ou leur objet statutaire, sont impactées par les questions relatives à la liberté de choix d'instruction (écoles hors contrat, associations IEF, associations de défense, parents inquiets pour leur liberté de choix, toute association promouvant ou accompagnant des apprentissages libres et/ou alternatifs...) FÉLICIA est laïque, apartisan, asyndicale et humaniste. Nous représentons plusieurs associations et plus de 5 100 familles.

¹ <https://federation-felicia.org/2021/09/13/les-rapports-de-la-dgesco-2016-2017-et-2018-2019-sont-enfin-arrives/>

² Nous pouvons notamment citer celle de P. Bongrand et D. Glasmann « [Instruction\(s\) en famille. Explorations sociologiques d'un phénomène émergent](#) » (2018).

Présentation du sondage

Ce sondage s'est adressé aux foyers dont au moins l'un des enfants d'âge scolaire (de 3 à 16 ans) pratique l'IEF pendant l'année scolaire 2020-2021 en France, hors CNED réglementé. Seul un parent par foyer devait y répondre. Chaque foyer ne devait y répondre qu'une seule fois. Un(e) enseignant(e) ou un(e) tuteur(trice) employé(e) par une famille ne pouvait pas remplir le sondage pour cette famille. La participation au sondage était libre et volontaire.

L'analyse s'effectue sur les soumissions de **tous les participants ayant consentis à l'utilisation de leurs réponses dans le cadre de ce rapport** et d'une étude par Christine Brabant.

Il a été transmis aux foyers ciblés par le biais du réseau associatif de l'IEF vers tous les groupes, forums, pages internet, réseaux sociaux, médias liés à l'IEF et a également été relayé par les familles.

Le questionnaire était constitué de sept parties :

- Le profil de la famille (général, parent, enfants)
- Les conditions d'instruction
- Les raisons d'user du droit à l'Instruction En Famille
- La socialisation des enfants
- Les conditions actuelles des mesures de contrôle
- La transmission des valeurs républicaines (analysées dans le Rapport - Partie 2)
- L'impact sur les familles (analysées dans le Rapport - Partie 2)

Intérêt scientifique et légitimité

Afin d'être réellement pertinents, nous avons sollicité les **conseils de Christine Brabant, professeure agrégée à l'Université de Montréal et spécialiste de l'instruction en famille**. Elle nous a fourni un soutien méthodologique, un accompagnement dans l'élaboration du questionnaire et dans le traitement des données, à titre bénévole et dans le respect des principes déontologiques et éthiques en usage à l'université.

Afin de cadrer précisément les motivations des familles les conduisant à faire ce choix, elle nous a également permis d'adapter directement les questions sur les **raisons de l'instruction en famille**, à partir de son questionnaire « Les raisons du choix des parents » (BRABANT, C. - 2004) extrait de son mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke : *L'éducation à domicile au Québec : les raisons du choix des parents et les principales caractéristiques socio-démographiques des familles*³.

Participation

Avec une participation atteignant **3 654 foyers pour un total de 6 294 enfants déclarés et instruits en famille, hors CNED réglementé**, notre échantillon permet de justifier une **représentativité tangible de la population déclarée en IEF** et pointée par le Gouvernement.

(Référence CheckMarket : [calcul d'échantillon](#)).

³ <https://drive.google.com/open?id=1VaCzDMaATBX5RjmwHra7tvNfx-9NQFMJ>

Sommaire

Familles peu ou pas diplômées	5
Présentation	5
Pourquoi un rapport spécifique pour ces familles ?	5
Définition du panel	5
Profil général des familles	5
Profil des parents	6
Âge et répartition de l'instruction	7
Formations et diplômes	8
1. Cursus obligatoire (6 à 16 ans) des parents	8
2. Niveaux de diplômes	8
Expérience des parents-instructeurs.trices en Instruction En Famille	10
Profil des enfants	10
Âge des enfants	11
CIDE et consentement	11
Socle commun et accompagnement	13
Raisons de l'instruction en famille	14
Classement des raisons (adapté de C.Brabant, 2004)	14
Rappel de la méthodologie	14
Classement spécifique des motivations des familles à faire l'IEF	14
Contrôles de l'académie	16
Rappel sur le contrôle de l'inspection académique	16
Conclusion	17
Remerciements	19

Familles peu ou pas diplômées

Présentation

Pourquoi un rapport spécifique pour ces familles ?

Le décret d'application du 16 février 2022 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, souhaite imposer le baccalauréat ou un diplôme de niveau 4 comme critère d'autorisation de l'IEF pour les enfants relevant du motif "situation propre à l'enfant".

La présente étude montre que **les familles en IEF peuvent accompagner leurs enfants** tout au long de la période d'**instruction obligatoire**, dans tous les cycles, **même lorsque les parents sont peu ou pas diplômés**, comme en témoignent en particulier **les très bons résultats aux contrôles de l'instruction de ces familles**.

En effet, l'instruction n'est pas uniquement d'ordre académique et **il est important de reconnaître les compétences, les savoirs et l'investissement personnel des parents** sans qu'ils aient nécessairement validé un diplôme. **Les méthodes d'évaluation de l'instruction devraient être plus transversales** et adaptées aux pédagogies et apprentissages en famille.

Définition du panel

Nous avons conservé dans ce panel :

- les familles dont **les 2 parents sont peu ou pas diplômés** (diplôme inférieur au niveau 4),
- et les familles avec **1 seul parent diplômé non chargé de l'instruction** (il assure moins de la moitié de l'instruction, sans utiliser de cours par correspondance), l'autre parent étant soit peu ou pas diplômé, soit ayant un diplôme non reconnu par l'administration (diplôme étranger, diplôme spécifique par matière...)

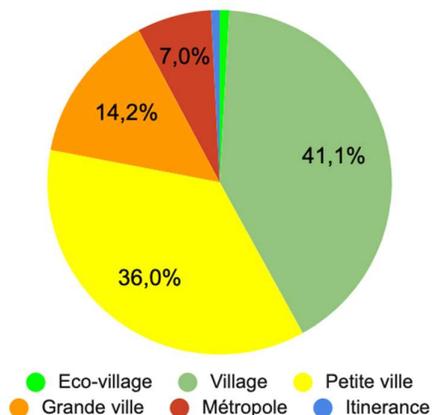
Sur les 3654 familles ayant répondu au sondage, **14,6% d'entre elles sont peu ou pas diplômées** par rapport aux critères ci-dessus (la personne chargée de l'instruction n'est pas diplômée ou à un diplôme inférieur au niveau 4), soit 533 familles (avec un total de 916 enfants concernés).

Profil général des familles

Tout comme pour le panel général, **les familles IEF peu ou pas diplômées** sont réparties sur tout le territoire **avec une plus forte proportion dans le sud et l'ouest**. Elles habitent majoritairement les **villages et petites villes**.

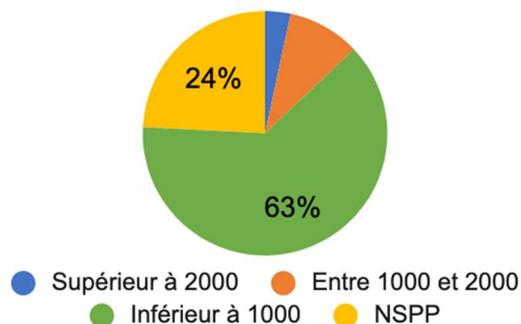
Environnement de vie du foyer

Familles peu ou pas diplômées



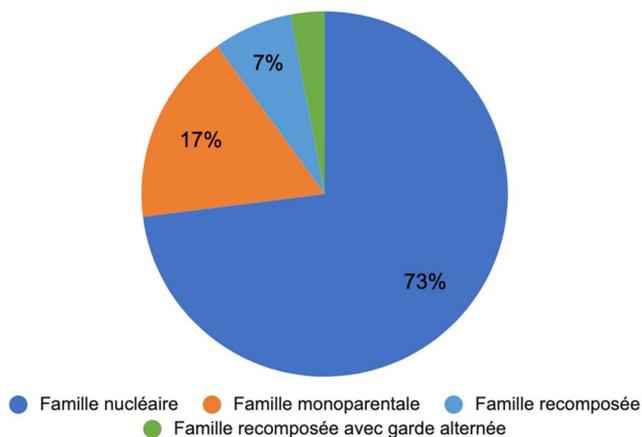
Quotient familial

Familles peu ou pas diplômées



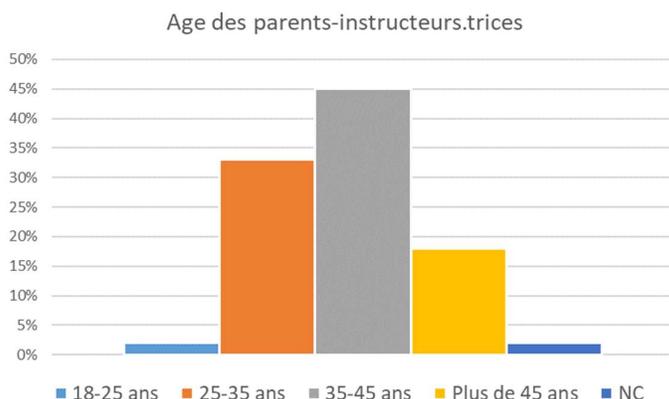
Structure de la famille

Familles peu ou pas diplômées



Profil des parents

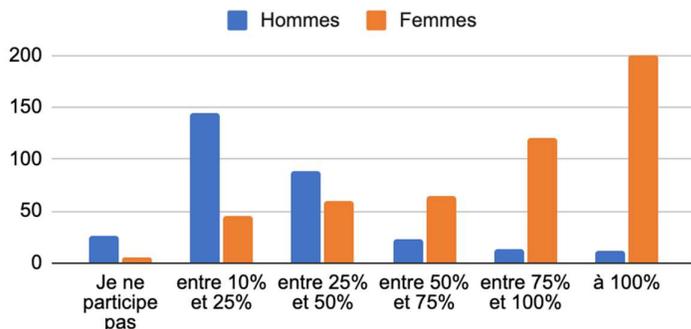
Âge et répartition de l'instruction



L'âge moyen des parents est de 38 ans.

Répartition des parents dans l'instruction

Familles peu ou pas diplômées



Parmi les familles répondantes, lorsqu'un parent est chargé d'entre 75 et 100% ou de l'entièreté de l'instruction, **c'est le plus souvent la mère (91%)**, comme pour le panel général des familles.

Cependant, l'instruction dans ce panel est ici davantage répartie entre les 2 parents, avec une **implication fréquente du père** dans l'instruction.

Formations et diplômes

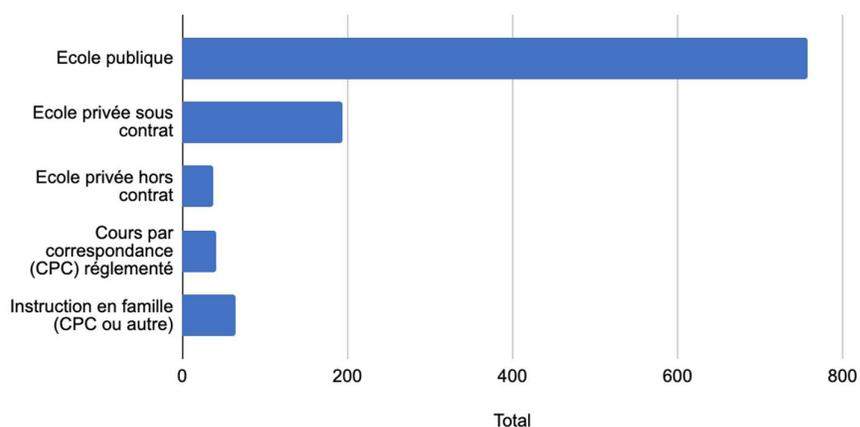
1. Cours obligatoire (6 à 16 ans) des parents

Majoritairement, les parents ont suivi leur période d’instruction obligatoire **en tout ou partie au sein de l’école publique** ou d’une école privée sous contrat.

→ On observe donc que la quasi-totalité des parents ont été eux-mêmes instruits/tes sur la base des connaissances du socle commun, validées au sein de l’école républicaine (voir 2.)

Type d’instruction des parents

pendant leur période d’instruction obligatoire

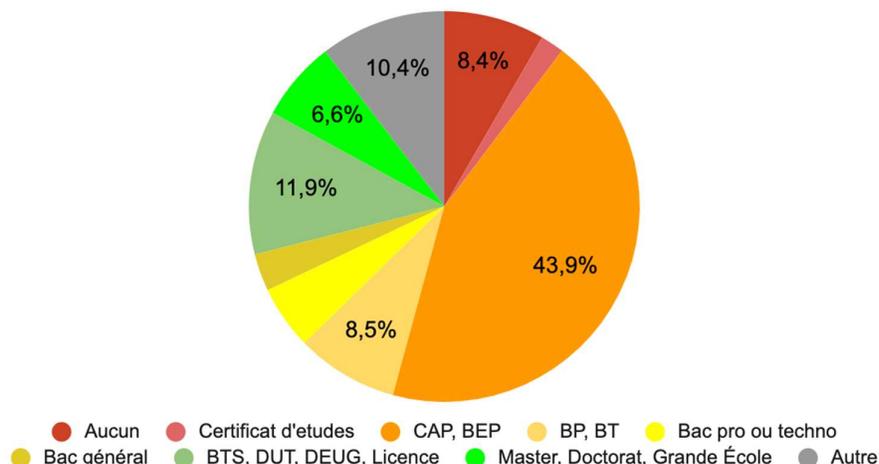


2. Niveaux de diplômes

On constate que dans ce panel, **une grande partie des parents (43,9%) a un diplôme de niveau 3**. La quasi-totalité des parents (90%) est diplômée.

Niveau de diplôme des parents

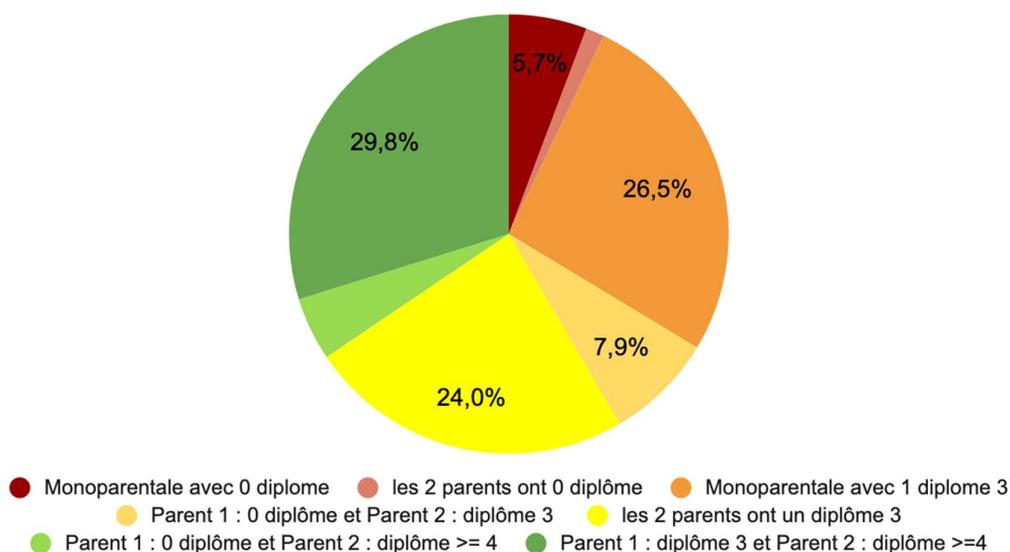
Familles peu ou pas diplômées



En comptant seulement les diplômes homologués, **la grande majorité des familles compte au moins 1 parent avec un diplôme de niveau 3 (81%)**.

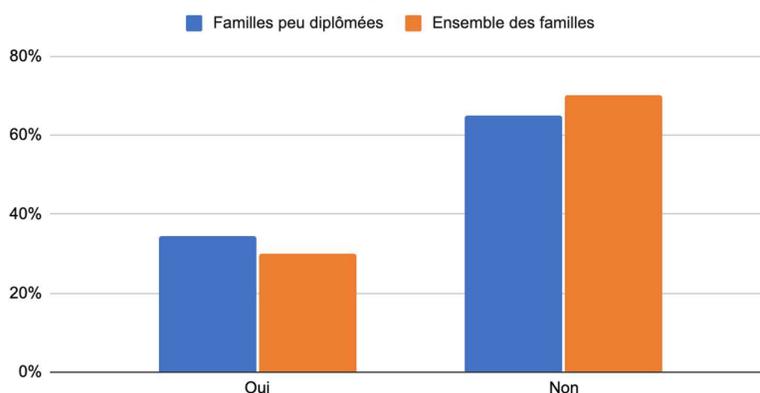
Niveaux de diplômes homologués par foyer

Familles peu ou pas diplômées



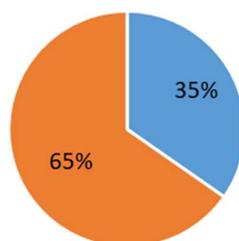
Par ailleurs, on constate que **plus d'1/3 des familles peu ou pas diplômées ont de l'expérience dans les domaines de l'éducation ou de l'enfance**, ce qui est même légèrement plus élevé que pour la moyenne des familles (35% contre 30%) - et confirme que ces familles superposent à leur niveau de diplôme, leurs compétences et leur expérience.

Avez-vous validé un diplôme ou déjà exercé un emploi dans le domaine de l'éducation (enseignement, enfance...) ?



Expérience des parents-instructeurs.trices en Instruction En Famille

Est-ce votre première année d'Instruction En Famille ?

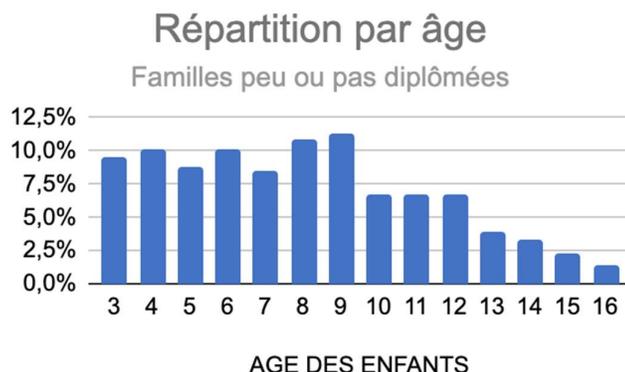


- Oui, nous n'avons jamais fait d'IEF avant
- Non, nous avons déjà pratiqué l'IEF avant la rentrée 2020

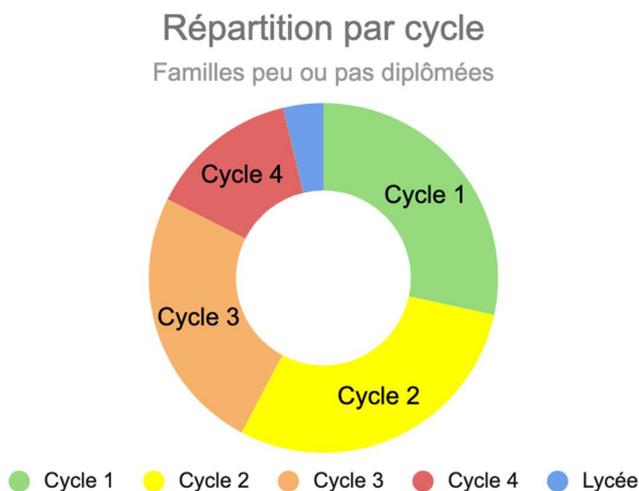
Une nette majorité des familles du panel pratique l'instruction en famille depuis plus de 2 ans, en proportion équivalente à celle de l'ensemble des familles (67%), ce qui confirme que ces parents-instructeurs sont tout aussi expérimentés que les autres.

Profil des enfants

Âge des enfants



La répartition de l'âge des enfants par cycle pour les familles peu ou pas diplômées est très proche de celle de la moyenne des familles, avec une concentration des enfants dans les **3 premiers cycles d'enseignement**.



CIDE et consentement

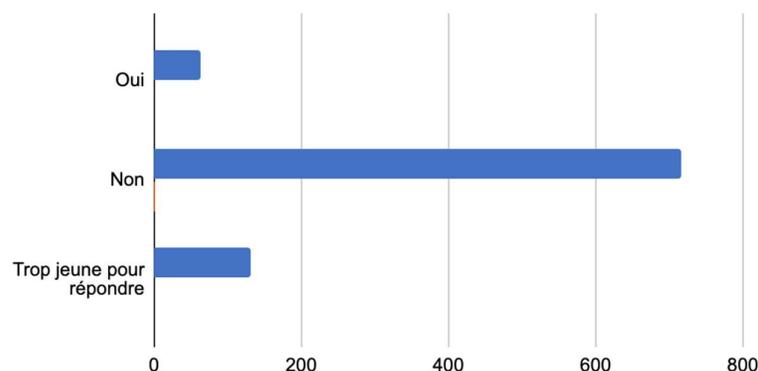
→ Selon l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ratifiée par la France en 1990 : « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Au sein des **enfants interrogés** par les familles répondantes, **78% ne sont pas d'accord pour aller/retourner à l'école**.

Note : les enfants non interrogés étant considérés comme « trop jeunes pour répondre » par leurs parents représentent 14% de la totalité des enfants.

"Votre enfant est-il d'accord pour retourner à l'école ?

Familles peu ou pas diplômées



Approche éducative

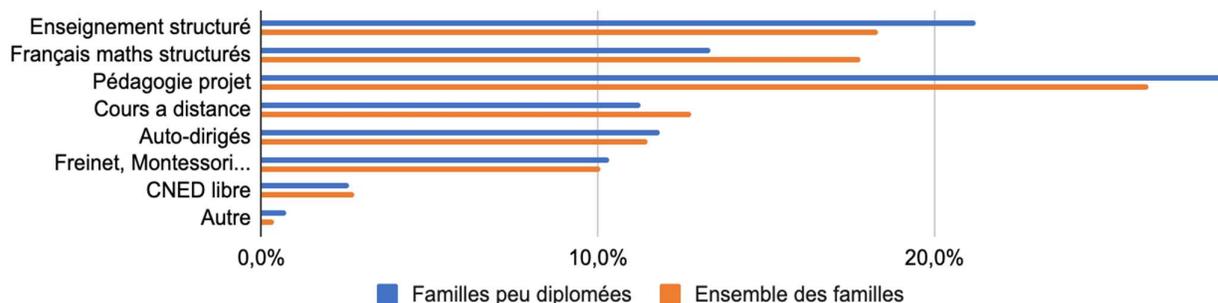
Un des points forts de l’instruction en famille est de pouvoir **adapter l’apprentissage et la pédagogie** en fonction du rythme et des besoins de chaque enfant.

On retrouve ainsi trois grands courants :

1. Les méthodes structurées, qui s’appuient sur des supports pédagogiques scolaires dit « formels », réalisés par des enseignants ou adaptés par les parents : CNED, cours par correspondance, programme structuré réalisé par le parent ou d’après un manuel.
2. Les méthodes mixtes, mi-structurées et mi-libres, qui s’appuient aussi bien sur l’apprentissage libre que sur des méthodes structurées : - un programme scolaire pour les apprentissages fondamentaux, pédagogies alternatives (Freinet, Montessori...), découvertes guidées, pédagogie de projet...
3. Les méthodes d’apprentissages libres et auto-gérés à l’aide d’un environnement riche où l’enfant est maître de ses choix d’apprentissages : le parent l’accompagne en suivant ses intérêts et ses motivations pour y intégrer les apprentissages du socle commun avec les supports de son choix.

Approche éducative

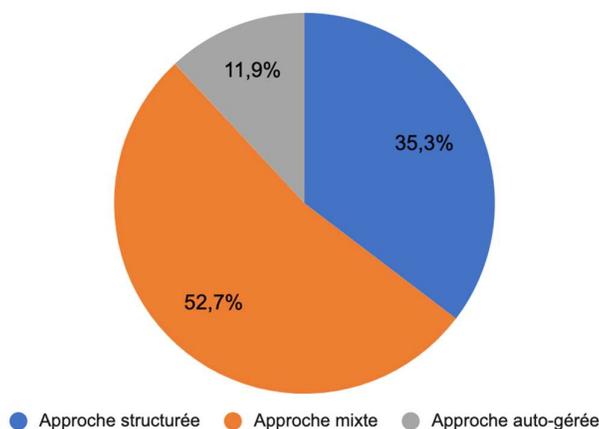
Familles peu diplômées vs Ensemble des familles



On observe donc que parmi les familles IEF peu ou pas diplômées, **la moitié (53%) se positionnent principalement sur des méthodes mixtes** suivie des méthodes formelles (35%). Les méthodes en apprentissage auto-géré restent assez minoritaires (12%).

Approches éducatives utilisées

Familles peu ou pas diplômées



Socle commun et accompagnement

Les **parents qui n'ont pas obtenu de diplômes** au-delà du brevet des collèges montrent un investissement sérieux : 90% savent où trouver les références du socle commun et 88% ont confiance en leur capacité d'accompagnant.

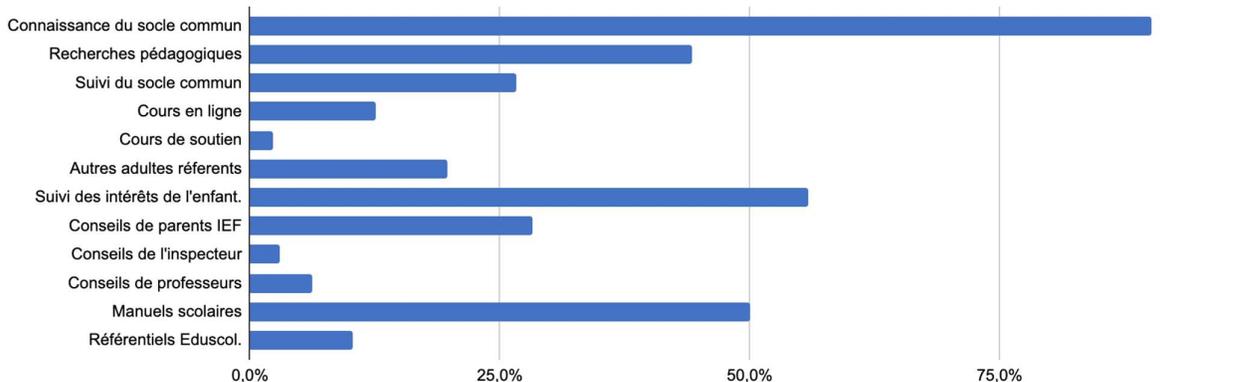
Leurs principaux supports et moyens d'instruction sont :

- Personnels** : intégration des connaissances dans le quotidien en répondant aux motivations et centres d'intérêts de l'enfant. (56%)
- Académiques** : livres pédagogiques de l'Éducation nationale (éditions Retz ou Nathan, magazine La Classe...) et/ou les manuels scolaires de chaque cycle et/ou autres (méthode Singapour...). (50%)

- Pédagogiques** : recherches et lectures sur le développement et les apprentissages de l'enfant. (44 %)
-

SOCLE COMMUN et ACCOMPAGNEMENT

Familles peu ou pas diplômées



Raisons de l'instruction en famille

Classement des raisons (adapté de C.Brabant, 2004)

Rappel de la méthodologie

La partie du sondage sur « les raisons d'user du droit à l'Instruction En Famille » est tirée et adaptée de BRABANT, C. (2004), *L'éducation à domicile au Québec : les raisons du choix des parents et les principales caractéristiques sociodémographiques des familles*⁴.

Afin de déterminer les raisons pour lesquelles les foyers choisissent l'instruction en famille, nous avons listé **52 intitulés exprimant une motivation spécifique** à pratiquer l'IEF. Ainsi, les foyers ont pu indiquer quelle importance avait chaque intitulé pour eux : nulle, faible, moyenne, grande ou très grande.

Classement spécifique des motivations des familles à faire l'IEF

Le pourcentage représente, sur la totalité des familles peu ou pas diplômées ayant répondu, la somme des choix « **très grande importance** » et de « **grande importance** » de chaque intitulé pour définir la motivation à pratiquer l'IEF.

Les motivations des parents sont multiples. Les 9 motivations les plus récurrentes sont les suivantes :

⁴ Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.

<https://drive.google.com/open?id=1VaCzDMAATBX5RJmwhra7tvNfx-9NQFMJ>

1	Je souhaite suivre les motivations individuelles et les rythmes d'apprentissages de mon enfant.	93%
2	Je souhaite que mon enfant développe sa curiosité par l'expérience et la découverte dans le concret.	92%
3	A l'école, il y a TROP de « violences éducatives ordinaires » (manque d'empathie, humiliations, punitions, bousculades, cris, exclusion...) ou d'agressions (racket, harcèlement, racisme, discrimination, agression physique, sexuelle)	89%
4	L'Instruction En Famille est un projet familial, pour le plaisir de vivre et de découvrir ensemble.	88%
5	L'enseignement individuel ou en petit groupe est plus efficace et améliore l'apprentissage.	85%
6	La compétition et l'évaluation vécues à l'école nuisent à l'estime de soi et au respect du rythme de chacun.	85%
7	En étant à l'extérieur de l'école, mon enfant a accès à plus d'informations et de stimulations (visites, expositions, ateliers, sorties...).	84%
8	À l'école, le nombre d'enfants par adulte n'est pas approprié pour répondre aux besoins de chacun.	83%
9	J'ai éduqué mon enfant de 0 à 3 ans avec succès et je me sens capable de continuer.	81%

Les motivations sont donc sensiblement les mêmes que pour le panel général des familles, avec une **emphase sur les violences ordinaires** que l'on trouve à l'école : **c'est une raison importante ou très importante pour 89% des familles** du panel (3e raison), contre 79% pour l'ensemble des familles (4e raison).

A noter : **les familles** peu ou pas diplômées ont une plus forte confiance dans **la continuité qu'elles offrent à leur enfant entre la petite enfance et l'âge de début d'instruction** :

Ainsi, elles sont 81% à trouver importante ou très importante la raison "*J'ai éduqué mon enfant de 0 à 3 ans avec succès et je me sens capable de continuer*" (9e raison), contre 65% pour l'ensemble des familles (17e raison).

Comme pour le panel général des familles, on retrouve une **grande quantité d'enfants en inadadaptation scolaire** : 64% des familles trouvent le cadre scolaire inadapté à leur enfant, 58% trouvent que leur enfant n'y était pas épanoui, 56% des enfants ont été témoins de violences éducatives, 52% des enfants ont un profil atypique, 47% des parents estiment que leur enfant n'était pas prêt à 3 ans pour le cadre scolaire, 31% des enfants se trouvaient en échec scolaire, et 23% en phobie scolaire.

A noter : comme pour le panel général, les raisons religieuses sont marginales (ce sont les dernières raisons de l'ensemble).

Contrôles de l'académie

Rappel sur le contrôle de l'inspection académique

Le contrôle annuel de la vérification de l'instruction est de la responsabilité légale de la DASEN (article L131-10 du code de l'éducation).

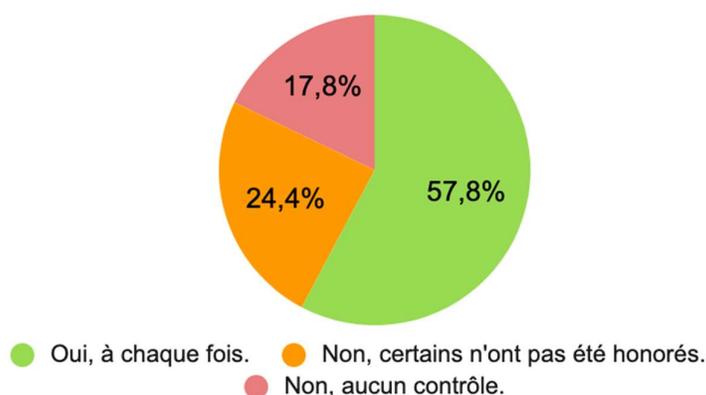
Ce contrôle est réalisé dès la première année d'instruction en famille, puis **chaque année**. L'inspecteur s'entretient avec l'un des parents et l'enfant, avec un conseiller pédagogique, effectue des exercices écrits ou oraux adaptés à son âge et à son état de santé.

L'objectif est de constater l'évolution dans les acquisitions académiques, avec pour objectif final de **permettre l'acquisition du socle commun à 16 ans**. Les parents ont une obligation de moyens, ils ne sont cependant pas soumis à une progression annuelle mais seulement à une **progression de cycle**.

Si le contrôle annuel est négatif, le rapport de l'inspection académique en indique les raisons, fait des recommandations, et un **second contrôle est organisé dans un délai raisonnable** permettant de remédier aux lacunes constatées.

Si le second contrôle n'est pas satisfaisant, une injonction de scolarisation sous 15 jours est adressée aux parents, pour l'année scolaire en cours et la suivante, assortie de sanctions pénales.

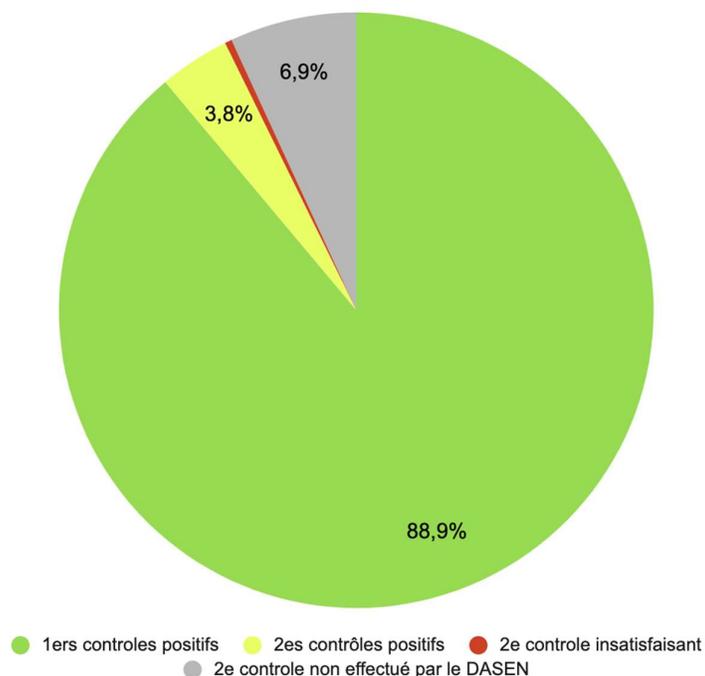
Avez-vous reçu chaque année un contrôle académique ?



Les diagrammes ci-dessous montrent les résultats des contrôles académiques lorsque les 1ers contrôles ont été effectués par le DASEN :

Résultats de l'instruction annuelle

Familles peu ou pas diplômées



On constate donc, chez les familles peu ou pas diplômées qui ont été contrôlées, **un taux important de réussite aux contrôles** de l'inspection d'académie, puisque pour **au moins 92,7% d'entre elles, l'instruction annuelle est jugée satisfaisante** et permet à l'enfant, selon le DASEN, **l'acquisition du socle commun à l'issue de la période d'instruction obligatoire.**

Sur les 533 familles peu ou pas diplômées ayant répondu à notre questionnaire, seule 1 famille a reçu une injonction de scolarisation, soit un **taux d'échec de 0,2%** seulement - extrêmement proche de l'ensemble des familles sondées.

=> Contrairement aux idées reçues, **le diplôme de la personne chargée de l'instruction n'est pas un critère pertinent** pour décider si celle-ci est en capacité d'amener l'enfant à la maîtrise du socle commun à l'issue de la période d'instruction obligatoire.

En effet, en instruction en famille, **les compétences, les savoirs et l'investissement personnel des parents** sont primordiaux.

Conclusion

Il ressort de ce portrait spécifique aux **familles peu ou pas diplômées**, que ces familles présentent **une expérience et un investissement semblables à l'ensemble des familles** sondées.

Diplômés pour la plupart d'un niveau 3 (brevet des collèges), ces parents **connaissent le socle commun** aussi bien que les autres familles et sont tout autant **confiants à conduire l'instruction de leurs propres enfants**.

L'instruction en famille est un choix réfléchi par ces parents, **souvent expérimentés en âge et dans le domaine éducatif**, pour proposer un environnement riche et épanouissant pour leurs enfants, à l'aide de nombreuses ressources d'une **grande variété éducative**, toujours adaptées à l'enfant.

Les enfants sont consultés et impliqués pour suivre ce mode de fonctionnement, qu'ils **souhaitent majoritairement continuer**.

Comme pour la majorité des familles, **l'intérêt supérieur de l'enfant est le principal moteur** pour les parents. Ces derniers sont soucieux du bien-être et du développement de leurs enfants dans un contexte apaisé, adapté à leurs besoins et leurs rythmes.

Les relations avec les institutions sont majoritairement positives et élogieuses sur la **qualité académique de l'instruction dispensée**, qui n'a pas de différence particulière avec celle de l'ensemble des familles : **l'immense majorité des familles témoigne d'une instruction satisfaisante**.

Leur interdire de dispenser eux-mêmes l'instruction de leurs enfants n'aurait donc **aucun sens, tant au niveau de la qualité de l'instruction** - puisqu'ils répondent aux mêmes critères de qualité que les autres parents - que **du point de vue de l'intérêt de l'enfant**, étant donné les différents profils (échec scolaire, non-consentement...) que ce panel recense.

Remerciements

L'équipe chargée de la création du sondage et de son analyse, remercient et saluent très chaleureusement :

- Christine Brabant pour son soutien, son accompagnement et son aide dans notre travail ;
- l'association [Framasoft](#), plateforme française, qui nous a permis de créer le formulaire [framaforms](#) du sondage et de récolter les données ;
- toutes les familles impliquées qui ont participé à ce sondage et ont aidé à réaliser cette étude ;
- toutes les associations de l'interassociatif, locales et groupes de parents mobilisés qui nous ont fait confiance et nous ont soutenu pour la diffusion et le traitement de ce sondage ;
- toute l'équipe des correcteurs.trices de FÉLICIA et des relecteur.trices qui ont permis de finaliser ce document ;
- toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce document, par l'apport d'informations et de références ainsi que de soutien technique, logistique ou moral.